

UNE AGENCE POUR L'EAU

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage depuis plus de 40 ans aux côtés des élus et des usagers de l'eau pour protéger l'eau du Bassin Artois-Picardie afin de fournir à tous une eau de bonne qualité.

Etablissement public du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Énergie, elle est l'une des 6 agences de l'eau chargées de mettre en œuvre la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques.

L'Agence de l'Eau collecte, notamment par le biais de la facture d'eau, des redevances auprès de tous les usagers de l'eau - agriculteurs, industriels ou particuliers - soit pour l'eau prélevée soit pour les eaux usées rejetées. C'est ce que l'on appelle le principe du « pollueur-payeur ».

Ces redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières, de subventions ou encore de prêts, en faveur de ces mêmes usagers qui mettent en œuvre des actions de lutte contre la pollution de l'eau : dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable ou de la restauration des cours d'eau par exemple.

Le montant des aides et des redevances est décidé dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention approuvé et adopté par le Conseil d'Administration, après avis du Comité de Bassin. Ces derniers réunissent les collectivités territoriales, les usagers de l'eau et les représentants de l'État et de ses établissements publics.

Le rôle de l'Agence et des instances de bassin, est d'assurer la cohérence de toutes les interventions destinées à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. C'est aussi de définir les secteurs prioritaires d'intervention au regard de la réglementation européenne et nationale.

Le X^{ème} programme couvre les années 2013-2018.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

Mission Mer du Nord

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 76 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie

64 bis, rue du Vivier - CS 91160
80011 Amiens Cedex 01
Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral

Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson
BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer cedex
Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

RESTAURATION D'UNE ZONE HUMIDE : LA FRAYÈRE À BROCHETS D'ERQUINGHEM-LYS



Crédits photo : FDAAPPMA 59 / AEAP / Serge Dumont / Fobolia - Conception graphique : AEAP-IPNS avril 2013.



 Conservatoire
d'espaces naturels
Nord - Pas-de-Calais

 59
FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

 l'Europe
s'engage
en
Nord-Pas-de-Calais
avec le FEDER

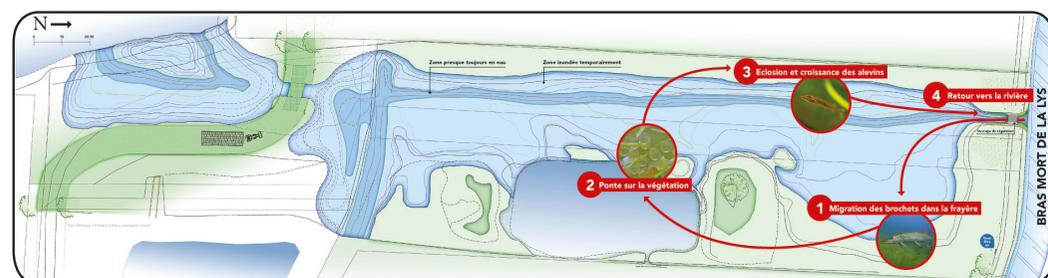
 AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
www.eau-artois-picardie.fr

LA FRAYERE A BROCHETS A ERQUINGHEM-LYS

Le diagnostic de l'état des peuplements piscicoles de la Lys canalisée montre un déficit important d'habitats. Cette dégradation résulte de la canalisation, de la rectification et du recalibrage de la rivière principale. Celle-ci est en effet aménagée avec de nombreuses écluses et berges artificielles ayant pour but de maintenir des niveaux d'eau constants, sans connexion avec les zones humides environnantes.

L'inondation en fin d'hiver/début du printemps de ces zones humides, propices à la reproduction de certaines espèces comme le brochet, n'est plus assurée.

Il est donc nécessaire de restaurer ces zones pour le brochet et d'autres espèces de poissons afin de favoriser le développement des populations piscicoles.



Plan réalisé par Christine Delvaux, paysagiste conseil

Qu'est-ce qu'une frayère ?

C'est une zone inondée qui comporte une grande variété d'espèces végétales, recouverte de 20 à 80 cm d'eau, et dont le niveau reste stable pendant 40 à 60 jours. **C'est un endroit où les poissons vont se reproduire** : la végétation immergée sert en effet de support pour les œufs et les larves de poisson. Les alevins se nourrissent de larves de plancton, dont le développement est plus important dans une eau peu profonde.

Le brochet : l'espèce « repère »

Le brochet vit presque toute l'année dans les rivières ou les étangs. C'est l'une des espèces représentatives de la richesse écologique des milieux aquatiques. **C'est notamment un indicateur repère de l'état écologique de la Lys canalisée.** Pour se reproduire, le brochet a besoin d'accéder à des zones humides.

En fin d'hiver, il y dépose ses œufs. Ce n'est que vers le mois d'avril que les alevins commencent à regagner le cours d'eau. Depuis quelques années, cette population tend à diminuer du fait de la dégradation ou de la suppression des zones de reproduction et des obstacles sur les cours d'eau, rendant difficiles ses déplacements.

La solution consiste donc à recréer un endroit propice à la reproduction, en aménageant une frayère.



Le fonctionnement

Les travaux ont eu pour objectif de rétablir une connexion pérenne entre le bras mort de la rivière et la zone de frayère, afin de favoriser la circulation des poissons. Le dispositif de gestion hydraulique permet de maintenir le niveau d'eau à la hauteur requise dans la frayère. Cet ouvrage est fermé en hiver, permettant ainsi aux crues hivernales d'inonder la frayère par débordement des eaux en provenance du bras mort et aux brochets géniteurs d'accéder à la zone de reproduction.



A la fin du printemps, l'ouvrage est progressivement ouvert pour permettre aux brochetons de rejoindre le bras mort.

Les perspectives

La mise en place d'un suivi scientifique de l'évolution du milieu est prévue avec le concours de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Nord et le Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais. Il permettra de mesurer l'efficacité de l'aménagement pour l'espèce « brochet ». En cas d'absence constatée de géniteurs, il pourra être nécessaire d'initier le processus par introduction de brochets sur site.

Ce projet participe également à l'amélioration de la qualité de l'eau par épuration naturelle et permet de mobiliser le champ d'expansion des inondations.

Cette restauration doit avoir aussi des effets positifs sur d'autres espèces de milieux humides (oiseaux d'eau, plantes aquatiques, insectes et batraciens...).

Surface de frayère créée :
9 000 m²

Coût de l'opération :
170 744 €^{TTC}

Plan de financement :
Fonds Européen de Développement Régional :
136 595 €^{TTC}

Agence de l'Eau Artois-Picardie :
34 149 €^{TTC}

